

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2024

Présents : ASCARI S. / LEOUZON P. / ROUSSON L. / STOFFT N. / VINCENT J. / RIOU J./ BERNARD A. / CHEVAT L. / TEILHAS-BALME V. / PELLEGRIN R / BARDINE L.

Excusés : ROBERT G. / BAUDRAND M. / GRANDJEAN L.

Le Maire propose un aparté avant l'ouverture de la séance ; il souhaite rapporter des propos entendus à la télévision par un journaliste irréaliste qui, suite aux intempéries qui ont provoqué la mort de plusieurs personnes ces derniers jours au sud du département et dans le Gard, a proposé le remplacement des ponts submersibles par des ponts aériens.

M. le Maire rappelle que ces accidents mortels sont dramatiques mais que le remplacement des ponts submersibles pourrait surendetter une commune sur plusieurs dizaines d'années.

A St Lager-Bressac, les 4 ponts submersibles sont équipés de barrières que les élus se chargent de fermer les jours de crues annoncées, lorsque la météo classe la zone en vigilance orange.

M. le Maire tenait à partager cette réflexion au Conseil Municipal et invite les élus présents à rappeler les consignes de sécurité aux administrés de leur connaissance.

Alain BERNARD ouvre la séance à 19h30, présente le compte rendu du mois de février. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

➤ **Approbation CG et CA Assainissement / Chaufferie / Commune**

Mme VINCENT rappelle que les Comptes de gestions et CA des trois budgets ont été approuvés lors du dernier Conseil mais que les CG n'étant pas encore en ligne le 27 février, ils ne pouvaient pas être valablement approuvés et signés. Les CG des budgets Assainissement et Chaufferie 2023 ont été validés et mis en ligne par le comptable le 7 mars, celui du Budget Commune le 8 mars.

Les élus présents sont invités à (re)délibérer pour valider les trois comptes de gestion, les CA et affectations du résultat afférent. Les documents sont approuvés à l'unanimité des présents.

➤ **BP Assainissement et Chaufferie 2024**

Mme VINCENT donne lecture des propositions faites par la commission Finances et présente une version synthétique des budgets par chapitre. Elle invite les membres présents à faire part de toute remarque qu'ils jugeraient utile, un développement par article étant possible.

Voir tableaux annexés.

Budget chaufferie : afin d'équilibrer ce budget annexe, une subvention du budget principal est nécessaire chaque année. Or, une subvention d'équipement doit rester exceptionnelle ; le SGC demande à la commune d'évaluer la consommation d'énergie des bâtiments communaux raccordés à la chaudière bois : mairie / école / salles. Un calcul similaire à celui effectué pour les appartements locatifs a été accompli et sera appliqué mensuellement depuis le budget principal (en dépense) au budget Chaufferie (en recette).

Les membres présents, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, valident cette nouvelle recette au budget Chaufferie.

Les membres présents, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuvent les BP Assainissement et Chaufferie.

Mme VINCENT présente le BP Commune mais précise qu'il ne peut être voté en l'état.

En effet, la Commune a l'obligation de créer un nouveau budget relatif au projet de construction de 8 logements aux Mottès et à la vente de trois lots à bâtir. Ce budget sera assujéti à la TVA et lorsque les lots seront vendus, ce budget rendu caduc sera supprimé.

Les membres présents, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, valident ce nouveau budget Résidence les Mottès.

Un Conseil spécifique aux votes de ces deux budgets est décidé pour **jeudi 11 avril à 19h00**.

➤ **Vote Etat 1259**

Présentation du tableau récapitulatif des montants votés les années précédentes. Il est rappelé que le Conseil Municipal s'est engagé à ne pas augmenter les taux des impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide : De fixer les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit :

	Bases	Taux N	Produit N
TFB	685 600	32.33	221 654
TFNB	31 400	35.00	10 990
TH	58 400	10.00	5 840
Total			238 484

➤ **Avancement des différents chantiers en cours**

AXIONE / ADTIM Fibre optique : plusieurs élus ont reçu M. Hamza AGOUZOUL, coordinateur de travaux, qui indique que la fibre sera installée sur l'ensemble de la commune avant fin 2025. Pour réaliser ce chantier, le doublage de poteaux existants est parfois nécessaire (dans un souci de sécurité, les poteaux existants ne peuvent bien souvent pas supporter de poids supplémentaires). Il sera également indispensable d'implanter 27 poteaux nouveaux.

Les élus présents étudient le plan fourni et cherchent des solutions pour réduire ce nombre de nouveaux poteaux.

Déchets verts : l'opération s'est déroulée parfaitement, dans le respect des consignes données.

Dimanche matin, un individu a déposé avec un camion-benne des déchets devant le dépôt de la Plaine : racines, branches, pierres, terre, barbelé. L'infraction a été constatée par deux élus. Plusieurs témoins ont pu attester d'où venait ce véhicule. Un courrier recommandé a aussitôt été réalisé et transmis : ces personnes ont pour consigne de venir ramasser leurs déchets avant le 30 mars. A partir de cette date, une amende sera automatiquement générée. Broyage déchets verts : La société ECO DECHETS de M. COSTE à St Vincent sera contactée pour le broyage et l'enlèvement.

Affaire LA GARE : Rappel, un fossé borde une propriété, route de la gare. Il y a deux ans, ces administrés ont prétendu qu'un mauvais entretien du fossé n'avait pas permis l'évacuation rapide de l'eau pluviale, et que la pression engendrée avait détaché des pierres du mur et occasionné ainsi un dégât des eaux important à l'intérieur de l'habitat. Des experts en assurance s'étaient réunis mais cette entrevue n'avait pas permis de déterminer la responsabilité de la Commune. Les requérants assignent à présent la commune au tribunal ; un arrangement est recherché par la médiation d'un conciliateur de justice. Le RDV a été fixé à jeudi 28 mars.

Chantier construction Multi Accueil : S.ASCARI propose un diaporama, les travaux avancent, la grue a été remplacée, mais il existe toujours un important problème d'eau sur le chantier, le drain n'a pas été réalisé. Agencement cuisine, plonge, service restauration : les plans font apparaître un agencement peu ergonomique. S.ASCARI a repris les plans, contacté l'entreprise REYNET de Privas. Il propose un agencement identique à celui de la cantine actuelle de l'école. Les élus approuvent à l'unanimité ce nouveau schéma.

Piscine : le sable des filtres a été enlevé, le nouveau sable livré. Dès que la météo le leur permettra, les employés auront la charge de remettre le sable nouveau dans les containers. Un pisciniste de Vesseaux a été sollicité pour un devis « changement des flasques cassés ». Les barrières ont été repeintes par les agents municipaux, la porte d'entrée sera changée à la fin du mois de mai.

➤ **Divers**

DIA : M. le Maire donne lecture d'une déclaration d'intention d'aliéner à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme concernant la vente des propriétés suivantes :

Parcelles au lieu-dit Grimaud cadastrées ZD 292/294/295 pour un total de 110 m²

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de renoncer à ce droit de préemption concernant lesdites propriétés.

Prix raccordement Assainissement : les élus s'interrogent sur le prix appliqué en assainissement :

- Abonnement (délibération du 12.04.21) : 20 € / an

- Prix / m3 (délibération du 11.04.23) : 0.90 €
- Branchement maison individuelle existante (délibération du 24.07.12) : 1000 €
- Nouvelle construction (délibération du 24.07.12) : 2500 €

En raison de l'augmentation du coût facturé par les entreprises ayant la charge de permettre ce branchement aux nouvelles constructions, le CM envisage l'augmentation du droit au raccordement. Un sondage sera effectué auprès des communes limitrophes pour déterminer un nouveau montant.

Ets DEVES : une visite de l'usine est proposée aux élus. P. LEOUZON rappelle l'histoire de cette entreprise et du rôle économique de M. DEVES. M. DEVES est disposé à recevoir les élus un samedi matin. Un doodle sera transmis aux élus.

Radar : installé mercredi dernier, une plateforme béton a été réalisée derrière l'accotement, le long de la RD2, perpendiculairement à la route de Brémonte. La commune n'avait pas été informée de cette mise en service.

Commerce ambulant : nouvelle demande pour une occupation le mercredi soir, au Planas. M. ROUCHON propose un food truck avec vente de produits locaux, plats cuisinés, café, etc. Les élus à l'unanimité acceptent cette demande, charge N. STOFFT de répondre à M. ROUCHON.

SDE : le maire rappelle la décision prise en janvier d'accepter l'aide technique du SDE pour le projet « création d'une Centrale de production Photovoltaïque ». Cette étude a été présentée en date du 29 novembre 2023 et correspond à un projet d'installation d'une puissance de 28,80KwC avec une production annuelle d'énergie estimée à 38,4 MWh.

SATESE : le Département apporte une assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif, avec le SATESE 26/07 (Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration) ; la commune en bénéficie depuis la création de la STEP. Le service évolue, une nouvelle convention est proposée aux communes. Le maire rappelle que cette aide technique est positive. Les élus délibèrent et à l'unanimité autorise M. le Maire à signer cette nouvelle convention.

Journée familiale et match amical en l'honneur de Yohan BOYER : un collectif d'amis et famille propose une journée en l'honneur de Yohan BOYER, décédé dans un accident de la route il y a deux ans. Ils souhaitent acheter un banc afin qu'il soit placé au droit du stade. Il est donné lecture de leur courrier d'invitation et de demande de subvention. Il est précisé qu'une cagnotte en ligne est ouverte pour récolter des fonds. Cette manifestation pourrait se perpétuer chaque année. Certains élus se demandent si une commune peut donner une subvention même petite en l'absence de structure associative. Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une somme de 100 € à l'association Le Groupe d'Animation, qui se chargera de le reverser.

Achat ordinateur : L'ordinateur principal du secrétariat présente des signes de fatigue, plusieurs intervenants ont récemment apporter des améliorations (mémoire ou autres pièces) mais les logiciels demandent de plus en plus de capacité et il convient d'installer le nouveau logiciel Windows Pro 11 et un nouvel onduleur. Un devis est proposé par NUMERIAN pour un montant de 948.79 € HT. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'engager cette somme de 948.79 € pour changer l'ordinateur principal.

CC ARC Pôle Culture : M. BERNARD Noël souhaite la formation d'un comité de pilotage composé d'élus communautaires et/ou communaux pour envisager des projets culturels de territoire.

Nathalie STOFFT et Josette VINCENT acceptent de participer à ce comité ; Mme Myriam NIMERTHERTHES, responsable du Pôle Culture au Teil en sera informée.

Voirie : Compte rendu de Valérie TEILHAS BALME, suite réunion de la commission Voirie, samedi 24 mars.

Travaux Programme voirie 2024 : Au quartier Richard, M. LEVEQUE sera sollicité pour réaliser une estimation de réfection voirie sur environ 500/600m.

Travaux à réaliser par les employés communaux :

- Au quartier le Planas, remettre en état le fossé nettoyé par les brigades vertes
- Aux Mottès, nettoyer le tour du transformateur
- Au « Grand Chêne », faire faire une coupe
- Au quartier Chambaud, mettre de l'enrobé à froid sur les abords de la route afin de la stabiliser
- Ecole, nettoyer le mur côté Nord (végétation pousse dans les pierres)
- Eglise, désherber le tour
- Cimetière, refaire l'enduit du mur (en rentrant à droite)

Divers :

- Route des Mottes : le chantier d'enfouissement des réseaux moyenne et basse tension et télécom - fibre est en cours ; réfection voirie pour le programme 2025
- Brune : nid de poule signalé au niveau de la boulangerie
- Chambaud : présence d'une zone de dépôts de déchets (carrelage, batterie, bloc de béton, branchages...)
- Parking du village : Proposition d'installer un panneau « sens interdit » au droit du local Télécom afin d'instaurer un sens unique. Les élus présents souhaitent plutôt un panneau « céder le passage » avec marquage au sol.
- SDE, l'éclairage des Pontillons ne fonctionne toujours pas
- Moulin du Geai à Rouvèze : l'entreprise SCR s'est engagé à refaire le bi-couche cette année suite aux non-conformités signalées en 2023
- Quartier Brémonde : étude d'élargissement de l'accès au poulailler, possibilité de changement du regard (SYDEO) ; le chemin n'est pas communal, c'est au propriétaire de se charger des travaux.

Eglise : remarque de J.RIOU : un haut-parleur extérieur permettrait de participer à la cérémonie lors d'obsèques. La demande sera abordée avec les responsables de la paroisse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.